

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**réunion du 30 Mai 2017**  
(convocation en date du 22 Mai 2017)

**Président de séance** : monsieur Patrick GENDRAUD, maire

**Membres présents** : mesdames Vaillant et Aubron, messieurs Boileau et Vocoret adjoints délégués,

mesdames et messieurs Tremblay, Bourcey, Droin, Race, Fromonot, Caro, Christophe, Cislaghi, Guilhoto

**Membres excusés** : monsieur Simonot (pouvoir de vote à madame Tremblay), madame Belleville, monsieur Clerc

Madame Bourcey est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2017 est accepté.

**COMPTE-RENDU**

**Informations municipales**

- les résultats du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine du 16 Mai 2017 confirment que l'eau distribuée est conforme à la réglementation. Toutefois, il s'avère que le taux de chlore s'est révélé insuffisant sur un prélèvement Avenue Oberwesel.
- Monsieur le maire propose de retenir les dates suivantes :
  - le 13 Juin à 9H00 : réunion avec l'ATD pour la RD 150
  - le 13 Juin à 11H00 : inauguration de la borne électrique Place Saint Martin
  - le 13 Juin à 18H00 : réunion publique à l'école Ferrières pour présenter aux riverains le projet de la gare routière
  - le 20 Juin à 14H30 : ouverture des plis pour le programme voirie 2017
  - le 29 Juin à 10H00 : réunion PPRI Salle de la Marine à la Préfecture
  - le 29 Juin à 18H00 : réunion publique avec la profession viticole dans le cadre du diagnostic agricole à réaliser au cours de la révision du PLU
- L'arrêté préfectoral du 24/05/2017 institue des zones d'alerte pouvant faire l'objet de limitation ou de suspension provisoire de certains usages de l'eau. Il ne s'agit pour l'instant que d'un appel à la vigilance.
- Monsieur le maire fait lecture d'un courrier d'une touriste déplorant que la Collégiale Saint Martin soit fermée au public. Le Conseil Municipal ne semble pas favorable à une ouverture sans surveillance.
- La société Ecowater a prévenu la mairie qu'elle va entreprendre une prospection auprès des habitants.

- Monsieur le maire fait lecture du courrier de la Présidente de l'Association Chablis Bouge son Cru pour l'aide apportée lors de la 6<sup>ème</sup> balade gourmande du chablisien.

### **Locations de parcelles communales**

- Les parcelles communales F 2256 et F 2257, correspondant à des aboutissants, feront l'objet d'un bail notarié au profit du domaine Jean-Loup Michel et du domaine Besson.

### **Représentation du Conseil Municipal à l'Association Amidon**

- Madame Aubron a été désignée par le Conseil Municipal pour le représenter au sein de l'Association Amidon, madame Droin sera la suppléante.

### **Ecole primaire**

- Suite à la fermeture de l'école primaire de Courgis, les enfants seront scolarisés à l'école primaire de Chablis à compter de la rentrée scolaire 2017-2018. A cet effet, une convention sera signée entre les deux communes.

### **Bâtiments communaux**

- Un avenant au contrat de location du local communal sis 7 Boulevard du Docteur Tacussel au profit de l'UNA est accepté. Il portera uniquement sur le nom du locataire : Mutualité Française Bourgogne Santé Service, sans modifier les conditions du contrat initial.

### **Voirie et réseaux**

- Suite à un appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de la gare routière du collège, de ses abords et de la Rue des Petits Dieux, la société Eiffage est retenue pour un montant de 248 981,85 € HT.
- Le renforcement et l'extension de la canalisation d'eau potable Rue de Chichée seront confiés à Véolia pour un montant de 24 860,39 € HT.
- L'éclairage du stade de rugby sera pris en charge par la société DRTP pour la somme de 17 772,50 € HT.
- Deux conventions seront signées avec le SDEY, la première pour l'enfouissement de l'éclairage public Rue de Chichée pour un montant de 10 988,93 € HT et la seconde pour l'éclairage de la gare routière pour un montant de 5 044,73 € HT.
- La voie du lotissement Moques Paniers est baptisée « Impasse Jules Loisy ».
- Deux titres exécutoires seront émis à l'encontre de GRDF : le premier d'un montant de 1 651,56 € correspondant à la redevance de concession 2017 et le second d'un montant de 755,00 € relatif à la redevance 2017 d'occupation du domaine public.
- Le Conseil Municipal est favorable à l'adhésion au schéma directeur de l'eau potable diligenté par la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs.
- L'établissement de la solution d'autosurveillance en débit de 2 déversoirs d'orage est confié au bureau d'études 3DEAU pour la somme de 24 600 €. Ces deux ouvrages ayant une charge polluante supérieure à 600 kg de DBO5 par jour doivent donc réglementairement faire l'objet d'une mesure.

## **Finances communales**

- Une décision modificative est acceptée au budget général, ainsi qu'au budget annexe eau et assainissement.
- Un remboursement de Groupama de 1 005,16 € est voté suite à un sinistre sur candélabre.
- L'attribution de compensation provisoire 2017 d'un montant de 802 803 € versée par la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs à la Commune de Chablis est approuvée.

## **Affaires diverses**

- Monsieur le maire fait part de sa visite aux époux Barrat de Fyé qui ont pu réintégrer leur maison secondaire suite à la levée de l'arrêté de péril pris en raison des risques de glissement de terrain. Un arbre menace de tomber sur les filets, les frais d'abattage seront pris en charge par la commune.
- Dans le cadre de l'affaire Dauvissat-Lascar contre la commune de Chablis au sujet des nuisances du Cellier du Petit Pontigny, monsieur le maire présente le projet de mémoire de maître Profumo, avocat de la commune, ledit mémoire qui sera présenté au Tribunal Administratif de Dijon pour jugement, et précise qu'une étude d'impact sonore a été réalisée et conclue à une parfaite conformité.
- Madame Vaillant informe que 6 planimètres vont être installés sur la commune ainsi qu'une colonne d'affichage. Les lieux d'implantation sont définis comme suit : 2 planimètres à l'entrée de Chablis Route d'Auxerre (1 à hauteur de la zone artisanale des Violettes et l'autre à proximité du parking pour campings-cars), 1 Rue Jules Rathier, 1 Place Davout ou devant le Secours Populaire, 1 à l'intersection de la Route de Fyé et de la Route de Tonnerre et 1 Rue de Vaucharme. Quant à la colonne, le choix s'est porté sur la Place Général de Gaulle.
- Madame Caro fait part d'une réunion avec les directrices d'école au sujet des rythmes scolaires, et précise que les avis sont partagés entre la situation actuelle à savoir accueil des enfants 4,5 jours par semaine et la remise en place de la semaine de 4 jours. Les représentants de parents d'élèves seront sollicités, en sachant qu'à ce jour aucun décret n'a été publié.
- Monsieur le maire fait lecture d'un courrier de parents d'élève qui déplore le manquement de la mairie à ses obligations envers les élèves de l'école suite à la manifestation de la course cycliste Paris-Nice et d'une coupure d'eau le 15 Mai dernier. Il précise que dans les deux cas l'Inspection Académique a été alertée et qu'elle a validé les organisations mises en place par la commune.
- Le Conseil Municipal est favorable à l'adhésion de la commune de Chablis au réseau des Communes Forestières, la cotisation s'élevant à 100 € par an et 0,05 € par habitant.
- Madame Vaillant informe que la signalétique du centre-ville est en cours de révision suite aux changements de sens de circulation.
- Madame Droin signale que la borne incendie située Route d'Auxerre devant le garage Citroën, est masquée par le massif de fleurs et semi-enterrée rendant inaccessible le branchement. Un autre poteau incendie dans le lotissement des Epinottes a été fermé par Véolia suite à une fuite.

- Monsieur Guilhoto demande qu'une réflexion soit menée à chaque plantation de massifs situés aux intersections de voies quant au choix des végétaux afin de conserver suffisamment de visibilité par souci de sécurité.
- Monsieur Christophe demande que le terrain de pétanque à l'entrée de Fyé soit remis en état pour satisfaire les riverains.
- Madame Bourcey demande d'intervenir auprès de la famille Champeaux Rue des Butteaux afin d'entretenir leur jardin.
- Monsieur Vocoret informe que monsieur Matthieu Mangenot démissionne de l'ASAACCC.
- Des trous sont signalés dans la chaussée Rue de Valvan.
- La Fête de la Musique se tiendra cette année au Pâtis. Une remorque sera demandée à monsieur Charbonnier pour y installer l'animation. Un tuyau d'eau sera tiré depuis le stade de football.
- Monsieur le maire présente le projet de madame Stéphanie GITTON et de monsieur Christophe Charbonnier qui souhaitent aménager des structures flottantes d'accueil sur leurs étangs Route d'Auxerre et faire un élevage de lamas et d'alpagas.
- Madame Caro explique le projet de monsieur Depesseville, enseignant de la classe ULIS, à savoir une aide aux devoirs pour tous les enfants de l'école élémentaire et du collège vis un accès sur une plateforme virtuelle. La participation financière de la commune s'élèverait à 1 000 € par an et permettrait à tous les enfants de se connecter. Le conseil municipal accueille favorablement le projet. Une démonstration est programmée mi-juin.
- Lors de la cérémonie du 8 Mai 2018, la classe de CP participera activement aux côtés de la Fanfare.
- Monsieur Cislighi souhaiterait que la plateforme du Pâtis soit couverte d'un auvent. Un chiffrage sera demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00